



Monsieur le Directeur général,

Les organisations syndicales sous signées refusent de participer au groupe de travail de ce 11 juillet 2017, relatif à la réforme de la formation professionnelle. En effet, nous sommes depuis de nombreux mois confrontés à un important dysfonctionnement du dialogue social sur ce sujet majeur.

La réforme désormais présentée sous une forme quasiment finalisée par l'opérateur de formation soulève une opposition ferme de la part des agents de la DGFIP, des personnels de l'ENFiP et des organisations syndicales.

Sous prétexte d'évolution de la formation, dans une optique de professionnalisation des agents stagiaires, ce projet répond essentiellement à des exigences d'économie budgétaire.

Si chacun peut admettre la nécessité de renforcer l'adéquation des scolarités avec l'exercice quotidien des missions, il est par contre inadmissible de les voir réduites et dégradées.

De même, dans la continuité des engagements pris au plus haut niveau lors de la création de la DGFIP, il est inenvisageable de forger un projet qui aurait pour conséquence de constituer une régression supplémentaire des droits des agents au regard des conditions actuelles de premières affectations. L'absence de garantie sur les postes proposés, la remise en cause de la prise en compte de l'ancienneté administrative, le manque de précision entourant les modalités d'affectation mais également de mise en œuvre des priorités, sont autant d'éléments qui nous conduisent à rejeter la notion même de formation au poste d'affectation.

A l'occasion du groupe de travail formation du 14 avril 2016, les organisations syndicales avaient déjà pointé l'absence d'une véritable concertation autour d'une vision objective de l'ensemble de la politique de formation initiale, continue et de la préparation aux concours. Elles avaient aussi regretté que faute de temps certains sujets n'étaient pas abordés voire réabordés.

Lors du séminaire des chargés d'enseignement et des permanents pédagogiques, organisé à l'initiative de la direction de l'ENFiP, le 5 juillet 2017, les personnels ont dénoncé les dangers de cette réforme, ses conséquences tant pour les personnels de la DGFIP que pour le devenir des missions.

Ces motifs ont conduit à appeler à une journée de grève ce 11 juillet 2017, l'ensemble des personnels de l'ENFiP et plus particulièrement les formateurs.

Ce premier temps de mobilisation, qui pourra en appeler d'autres en l'absence d'inflexion :

- Sur la méthode de travail ;
- Sur la définition d'un calendrier réaliste tant pour la mise en œuvre d'une réforme que pour la rédaction de nouveaux modules de formation ;
- Sur la définition des contours des formations initiales et continues de manière à répondre aux besoins réels des agents.

Il est indispensable que le contenu et la durée permettent aux lauréats des concours externes, internes, examens professionnels et liste d'aptitude de disposer d'un niveau de

technicité suffisant pour affronter leur parcours de carrière mais également l'essentiel des missions qu'ils seront amenés à exercer à un moment ou à un autre. Ainsi, la réduction de la durée de la formation initiale à 12 mois ne peut être sérieusement envisagée, sauf à fragiliser à l'extrême le niveau de compétence nécessaire des agents.

La question de la formation en cours de carrière doit être abordée dans sa globalité et doit conduire à dégager des marges de progrès significatives pour les agents. Cette approche induit le recensement des besoins de formation, l'étude de l'accès aux offres de formations, des moyens devant être alloués au réseau de la formation, la prise en compte pour les agents du temps passé en formation, la compensation via des renforts en emplois ou par une diminution des objectifs pour les services qui sont confrontés à des absences pour cause de formation, une meilleure reconnaissance du rôle des professionnels associés, la définition d'un statut précis du tuteur, du moniteur de stage, la couverture des frais engagés pour suivre une action de formation, à un renforcement des préparations aux concours,...

C'est pourquoi :

Nous reprenons sans exclusive l'esprit de la motion des personnels de l'ENFiP et soutenons leur action.

Nous exigeons le retrait du projet de réforme.

Nous exigeons le maintien de réelles possibilités de promotion interne à la DGFIP et le retrait des limitations en matière de concours et d'examens professionnels annoncées unilatéralement lors du CTR du 16 janvier.

Nous réclamons l'ouverture d'un cycle de discussions national avec les organisations syndicales permettant de définir les évolutions souhaitables en matière de formation professionnelle à la DGFIP.

Nous voulons que soient identifiés les moyens devant être alloués pour parvenir à la mise en œuvre d'une formation en capacité de répondre aux enjeux de la DGFIP.

Paris, le 11 juillet 2017